

BULLETIN d'INSCRIPTION Brocante du 19 mai 2024 à Châlonvillars

	Prénom
Adress	se:
Code F	Postal : Ville : Ville :
E-Mail	:Tél. Portable :
Métra	ge : 4m à 10€, 6m à 15€, 8m à 20€, 10m à 25€, ou 12m à 30€
Vous	êtes : « Exposant Particulier », Veuillez joindre au bulletin d'inscription :
1.	Une PHOTOCOPIE de votre CARTE d'IDENDITE .
2.	Un CHEQUE correspondant au Métrage à l'ordre du Comité des Fêtes.
3.	ATTESTATION SUR L'HONNEUR :
	Je soussigné : ne pas avoir participé à 2 autres événements de
	même nature au cours de l'année civile.
	(Article 321-9 du Code pénal) Signature :
Vous	êtes : « Exposant Professionnel », Veuillez joindre au bulletin d'inscription :
1.	Une PHOTOCOPIE de votre CARTE PROFESSIONNELLE .
2.	Un CHEQUE correspondant au Métrage à l'ordre du Comité des Fêtes.
3.	NATURE des MARCHANDISES ou ACTIVITES :

CONTACT: manifs.cdf.chalonvillars@gmail.com ou 06 02 26 04 98 (après 17h)

Adressez ou déposez votre dossier d'inscription complet à l'adresse suivante :

Comité des Fêtes, Brocante, 42 rue Principale, 70400 CHALONVILLARS

Permanence : à définir (à la Salle des Associations derrière la Mairie)

REGLEMENT

- 1. Bien lire le règlement puis remplir le bulletin d'inscription sans oublier de cocher la case correspondant à votre métrage d'emplacement souhaité.
- 2. Le règlement ne se substitue en aucun cas à la règlementation.
- 3. La vente de boissons et denrées alimentaires (restauration, sandwiches, crêpes, etc...) doivent bénéficier d'une dérogation. (Demande écrite adressée à l'organisateur.)
- 4. La vente d'armes blanches ou à percussion est interdite.
- 5. Horaires d'ouverture : **6h30 à 8h30 pour l'installation**. Les véhicules seront garés sur le parking réservé aux exposants. **Circulation interdite de 8h30 à 18h** (sauf services). Tout emplacement non occupé à 8h30 pourra être réattribué par les organisateurs. En cas de besoin d'une profondeur d'emplacement à 3m, seuls les commerçants pourront en faire la demande avec croquis d'implantation joint au talon d'inscription. Celle-ci devra être validée par l'organisateur.
- 6. Pour le bon déroulement de l'installation, la propreté des emplacements et le rangement des stands, la bonne humeur, la courtoisie et le respect des organisateurs seront les bienvenus. **N'oubliez pas de recharger vos sacs ou cartons « poubelle » en fin de journée.**
- 7. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème avec les Services de l'Etat, en cas le vol, d'accident, ou détérioration des marchandises exposées.
- 8. Les exposants s'engagent à respecter les règles sanitaires en vigueur au moment de l'événement.
- 9. En cas de non-respect des points cités ci-dessus, le Comité des Fêtes sera seul juge et pourra procéder à l'exclusion des personnes hors la loi ou hors règlement, en faisant appel aux autorités compétentes si besoin.
- 10. Raccordement électrique non prévu.
- 11. L'association ne rembourse pas les frais d'inscription sauf en cas d'annulation de l'événement par le comité des fêtes pour cause de restrictions sanitaires.